

CANADA

II

Le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures au Haut-Commissaire de l'Union Sud-Africaine

MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

OTTAWA, le 20 juin 1957

N° 13

MONSIEUR LE HAUT-COMMISSAIRE,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre Note n° 32, en date d'aujourd'hui, conçue ainsi:

(Voir Note I)

"J'ai l'honneur à l'autre Gouvernement."

J'ai l'honneur de confirmer que votre Note et la présente réponse seront considérées comme constituant entre nos gouvernements un accord entrant en vigueur aujourd'hui et portant modification provisoire de l'Accord de commerce conclu en 1932* entre le Canada et l'Union Sud-Africaine.

Agréé, Monsieur le Haut-Commissaire, les assurances renouvelées de ma très haute considération.

Le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures,
L. B. PEARSON

Son Excellence Monsieur Jan-R. Jordaan
Haut-Commissaire de l'Union Sud-Africaine
9, Rideau Gate
Ottawa

COMMERCE

Echange de Notes entre le CANADA et le VENEZUELA

Signé à Caracas les 1^{er} et 11 octobre 1957

En vigueur le 11 octobre 1957

32 756 439

32 756 439

6 1634 355

ROYAL CANADIAN MOUNTED POLICE
Queen's Printer and
Controller of Stationery
Ottawa, 1951

ROYAL CANADIAN MOUNTED POLICE
Imprimeur de la Reine et
Contrôleur de la Papeterie
Ottawa, 1951

6 1634 355

* Recueil des Traités 1933 n° 4.